



MUSÉE STÉPHANE MALLARMÉ

DANS L'INTIMITÉ DU POÈTE

MUSÉE PRATIQUE

PRESSE / MÉDIAS / PHOTOS / VIDÉOS

Toutes les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Questions / réponses

Peut-on prendre des photographies dans le musée ou dans le jardin ?

- Pour des raisons de conservation des œuvres, il n'est pas autorisé de prendre des photographies **au flash** dans la maison.
- Certains clichés exceptionnels tels que des photos de mariage nécessitent néanmoins l'accord du responsable du musée.
- Pour en savoir plus, contactez le service des publics au 01 64 23 73 27 ou remplissez notre [formulaire de contact](https://prod-mallarme.seine-et-marne.fr/fr/form/contact-public-individuel). (<https://prod-mallarme.seine-et-marne.fr/fr/form/contact-public-individuel>)

Comment accéder aux communiqués de presse ?

Vous pouvez télécharger les communiqués et les dossiers de presse existants depuis [l'Espace presse](#) du site.

Je suis journaliste, comment obtenir des visuels ?

Adressez votre demande à la médiatrice référente à l'adresse mail suivante : lou.robert@departement77.fr.

Comment être accrédité pour filmer ou photographier dans le musée ?

Adressez votre demande à la médiatrice référente à l'adresse mail suivante : lou.robert@departement77.fr.